



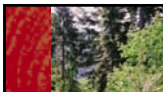
« Approvisionnement et maintenance d'une chaufferie : gestion interne ou externalisation ? »

Démarche de qualité sur le combustible bois



Introductions – Généralités





La ressource forestière

- Surface : 316 451 hectares
 - 2% de la surface forestière nationale
 - 38% de la surface régionale
 - ⇒ **5^{ème} région la plus boisée de France**
(1. Corse – 2. Aquitaine – 3. PACA – 4. Franche-Comté)
- Volume sur pied : 80 millions de m³
 - 4% du volume total de la forêt française
- Une forêt productive
 - Volume par hectare :
 - ⇒ 251 m³/ha (France : 156 m³/ha)
 - Production brute :
 - ⇒ 10,5 m³/ha/an (France : 6,8 m³/ha/an)

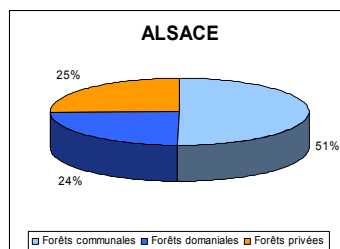
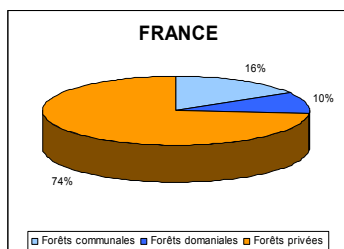


Source : IFN



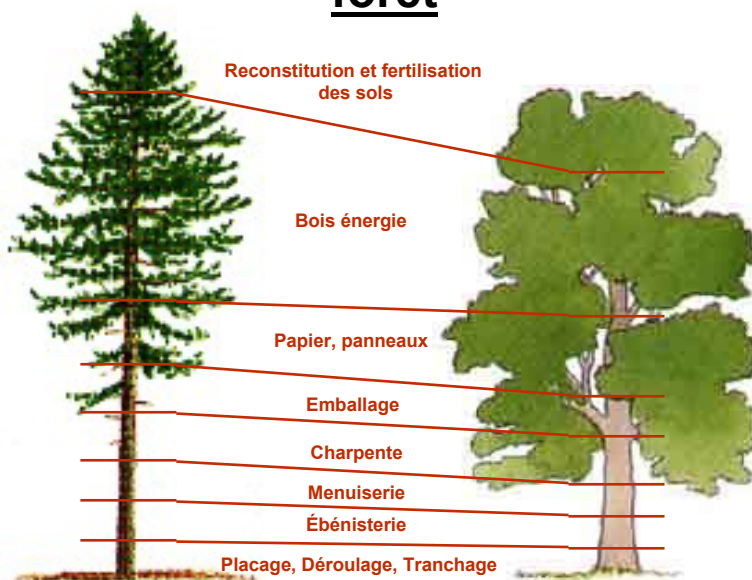
La ressource forestière

- Une propriété forestière atypique



Source : IFN

Les débouchés de la forêt



Consommation alsacienne de bois énergie (à fin 2009)

| Produits bois | Volume total consommé (TB) | |
|----------------------|---|-------------|
| Bois en bûche | 440 000 <i>dont 151 000 par des circuits officiels</i> | 71% |
| Granulés | 11 000 | 2% |
| Plaquettes et divers | 168 000 | 27% |
| TOTAL | 619 000 | 100% |



Production alsacienne de bois énergie

| Produits bois | Volume total produit à destination du bois énergie (TB) |
|--|--|
| Bois en bûche | 440 000 (à dire d'experts) <i>dont 151 000 par des professionnels</i> |
| Granulés | 0 |
| Plaquettes forestières | 44 000 |
| Produits connexes de scierie | 113 000 |
| Produits de 2 ^{de} transformation | 14 000 |
| DIB | 36 000 |
| TOTAL | 647 000 |



Démarche de qualité





Objectifs



- Mise en place d'une démarche de qualité pour les plaquettes sur le modèle de la démarche bois en bûche (Alsace Bois Bûche)
 - Promouvoir un combustible de qualité en termes de rendement énergétique et d'impact environnemental
 - Standardiser l'offre
 - Aider les gestionnaires de chaufferies dans leur choix de matière première
 - Donner une image professionnelle et structurée de la filière
 - Mettre en avant les acteurs régionaux



Partenaires de la marque



- L'AMCF Association des Maires des Communes Forestières
- L'ONF Office National des Forêts
- FPA Forêt Privée d'Alsace
- Le CRPF Centre Régional de la Propriété Forestière de Lorraine-Alsace
- Le GRIEF Groupement Régional des Ingénieurs et Experts Forestiers
- Le GSETFA Groupement Syndical des Entreprises de Travaux Forestiers d'Alsace
- Le GSNBCA Groupement Syndical des Négociants de Bois de Chauffage d'Alsace
- Le SRSEFA Syndicat Régional des Scieurs et des Exploitants Forestiers d'Alsace
- Les entreprises impliquées dans la production, l'exploitation et la distribution de combustibles bois sous forme de plaquettes
- La Fédération des maîtres ramoneurs d'Alsace
- Les fabricants d'appareils de chauffage au bois
- Les bureaux d'études bois énergie
- FIBOIS Alsace Fédération Interprofessionnelle Forêt Bois d'Alsace
- L'État – DRAAF Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
- L'ADEME Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
- La Région Alsace



Principes



- Qui peut adhérer ?
 - Les propriétaires forestiers
 - Les entrepreneurs de travaux forestiers
 - Les exploitants forestiers
 - Les coopératives forestières
 - Les experts forestiers
 - Les négociants de plaquettes forestières
 - Les scieries
 - Les autres catégories d'entreprises (micro-entreprises, entreprises d'insertion, auto-entrepreneur) **après** acceptation de leur candidature par le Comité de gestion de la marque



Principes



- 5 types d'engagements :
 - Engagements réglementaires
 - Engagements techniques
(d'après la CEN TC335 « biocombustibles solides »)
 - Engagements environnementaux
 - Engagements administratives
 - Engagements de communication



Principes



▪ Engagements réglementaires

- Règles en matière de coupes de bois (Code Forestier, Code de l'Urbanisme, etc.)
- Droit du travail (Régime général et Régime agricole)
- Règles fiscales (TVA, Contribution Economique Territoriale, etc.)



Principes



▪ Engagements techniques

- Types de combustibles
 - ⇒ Plaquettes forestières : bois broyés ou déchiquetés directement issu de la forêt après récolte
 - issues de sous-produits forestiers de la récolte et de la sylviculture (rémanents, houppiers, taillis, etc.)
 - issues de bois d'industrie, de bois mitraillés, etc.
 - ⇒ Plaquettes dites « de scierie » : broyage de dosses et de délignures
- Pourcentage de plaquettes forestières et/ou de plaquettes dites « de scierie »





Principes



▪ Engagements techniques

- Familles d'essences

- ⇒ Résineux
- ⇒ Feuillus
- ⇒ Mélange

- Quantité

- ⇒ Facturer obligatoirement à la tonne brute (TB) avec mention de l'humidité des plaquettes à la livraison
- ⇒ Correspondance possible au kWh



Principes



▪ Engagements techniques

- Granulométrie (d'après la CEN/TS 14961)

- ⇒ Différentes classes (P pour *particle size*) : P8 à P300
- des valeurs limites hautes ont été ajoutées

- Humidité (d'après la CEN/TS 14961)

- ⇒ Différentes classes (M pour *moisture*) : M10 à M65
- ⇒ Mention systématique du PCI des plaquettes livrées sur le bon de livraison



Principes



▪ Engagements environnementaux

- Gestion durable (Charte qualité des travaux d'exploitation forestière en Alsace)

⇒ pour les plaquettes forestières



Principes



▪ Engagements administratifs

- Mettre en place un contrat d'approvisionnement reprenant les différents engagements de la marque et les modalités d'approvisionnement (voir les documents types d'ENERGIVIE : CCAG et CCTP)

- Préciser les cadencements en matière d'approvisionnement

- Réaliser un bon de livraison





Principes



▪ Engagements de communication

- Fourniture avec le contrat d'approvisionnement d'une plaquette de communication explicative à destination du client

- ⇒ Types de combustibles bois
- ⇒ Familles d'essences
- ⇒ Rendements énergétiques des essences
- ⇒ Influence du taux d'humidité des bois
- ⇒ Différents types de chaufferie (en fonction notamment de la puissance et du système d'extraction du combustible bois sous forme de plaquettes)
- ⇒ Principes de la gestion durable



Principes



▪ Adhésion à la marque

- Démarche volontaire initiale
- Respect des engagements du cahier des charges de la marque

▪ Fonctionnement de la charte

- Un Comité de gestion
 - ⇒ Superviser les adhésions,
 - ⇒ Fixer le montant des contributions
 - ⇒ Veiller à l'application de la marque
 - ⇒ Animer, promouvoir et communiquer sur la marque
 - ⇒ Etc.



Bon à savoir

- Pour être tranquille (conserver des rendements importants, limiter la consommation de bois, limiter les émissions polluantes, éviter les feux de cheminées)
 - Pensez aux démarches de qualité
 - Respectez les 4 règles suivantes :

⇒ Choix d'appareils performants



⇒ Installation effectuée par un professionnel

⇒ Consommation de bois de qualité



⇒ Entretien annuel effectué par un professionnel



www.fibois-alsace.com

LA COLLECTIVE DU BOIS ET DE LA FORÊT

La forêt et nous

Merci pour votre attention

Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Région Alsace